

Sujet : Le parc des grands chênes

De : > laure2464 (par Internet) <laure2464@yahoo.com>

Date : 21/09/2026 à 09:47

Pour : VAINQUEUR Eléonore - DREAL Nouvelle-Aquitaine/SPN/DBEC
<eleonore.vainqueur@developpement-durable.gouv.fr>

Madame,

Le conseil syndical s'est réuni et a pris les décisions suivantes pour lever les conditions suspensives du dossier 30608292 :

- tronc laissé en totem pour le chêne 14 du rapport de l'ONF
- tronc coupé à ras et laissé sur site le long de la haie côté rue (chêne 4 du rapport de l'ONF)

Un chêne déjà dépérissant est mort durant l'été. Il est creux sur plus de 2 mètres et présente un risque de chute sur les copropriétaires et le bâti. Ses branches charpentières sont importantes (chêne 10 du rapport de l'ONF). Son tronc pourrait être coupé à ras et stocké avec celui du chêne 4.

L'abattage sera réalisé fin octobre-début novembre par la société Virgile Espace Verts de Libourne qui entretient notre parc.

Reboisement : il serait effectué à l'automne 2028 par la plantation d'un chêne rouge d'Amérique, d'un chêne vert et d'un if.

En vous souhaitant bonne réception, cordialement.

Laure Béhotéguy

Présidente du conseil syndical de la résidence Le Parc des Grands Chênes

75 rue Poujeau

33200 Bordeaux

0668974155